

RECY
20 VOIE CHANTERAIN 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001128791	1ere Gachée: 11:17 (1) Date: 22/07/2026 HIOL2607222640 Quantité: 0.50 m3 référence commande(2): 06 31 84 96 15							
client: 411325 chantier: DEPART	38 RUE DES DATS 51520 MARCO VRD DEPART						Zone: Sous Centrale	
							Véhicule:	
							LM	LM
							LM	LUI MEME
							CONSEILS DE SECURITE:	
							XI:irritant	en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température:			
					vitesse du vent:			
					validité:			
code Béton		désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
PJNCNXA250		BORDURE						20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R				Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250								
Propriétés particulières spécifiées								
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION							NOM:	
							signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:								
signature:								

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1